EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 40
RACHAT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF ET REVENTE A L'OPHIS DU PUY-DE-DOME

Ne prend pas part au vote de la délibération : Valérie BERNARD en tant que présidente de l'OPHIS au titre du Conseil Départemental

L'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne a acquis pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand les immeubles cadastrés HP n° 132 de 298 m², HP n° 133 de 114 m² et HP n° 134 de 80 m² afin de procéder à la requalification urbaine de l'îlot Marx Dormoy/Mont Mouchet.

Il est proposé aujourd'hui de racheter ces biens pour les revendre à l'OPHIS du Puy-de-Dôme qui va poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 665 547,11 €. Sur ce montant s'ajoutent les frais d'actualisation pour 2 585,73 € dont le calcul a été arrêté au 1er avril 2019 et une TVA sur marge de 1 038,06 € soit un prix de cession toutes taxes comprises de 669 170,90 €.

La Ville a réglé à l'EPF/Smaf 481 576,35 € au titre des participations (2018 incluse). Le restant dû est de 187 594,55 € TTC.

Le projet de l'OPHIS du Puy-de-Dôme consiste en la démolition de l'existant et la reconstruction d'immeubles d'une hauteur de R+5 avec un rez-de-chaussée ouvert sur rue et un traitement qualitatif de l'angle sur un plan architectural qui permettra la création d'environ 25 logements locatifs et le relogement de deux associations actuellement en place.

Ce programme, qui apportera une réelle mixité sociale et fonctionnelle, dans un secteur en déficit de logements sociaux favorisera également le développement des mobilités douces et les bâtiments à construire se voudront performants et s'inscriront dans l'expérimentation de la future réglementation thermique.

Compte tenu de l'estimation des charges foncières d'environ 320 000 € compris démolition et désamiantage du bâti existant, le prix de cession de ces immeubles a été fixé à 300 000 €.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission :

- d'accepter le rachat des immeubles cadastrés HP n° 132, 133 et 134 selon les modalités de paiement exposées ci-dessus ;
- d'accepter la revente de ces mêmes immeubles à l'OPHIS du Puy-de-Dôme au prix de 300 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure ;
- de désigner Maître Frédéric MARTIN pour rédiger l'acte notarié.

DELIBERATION

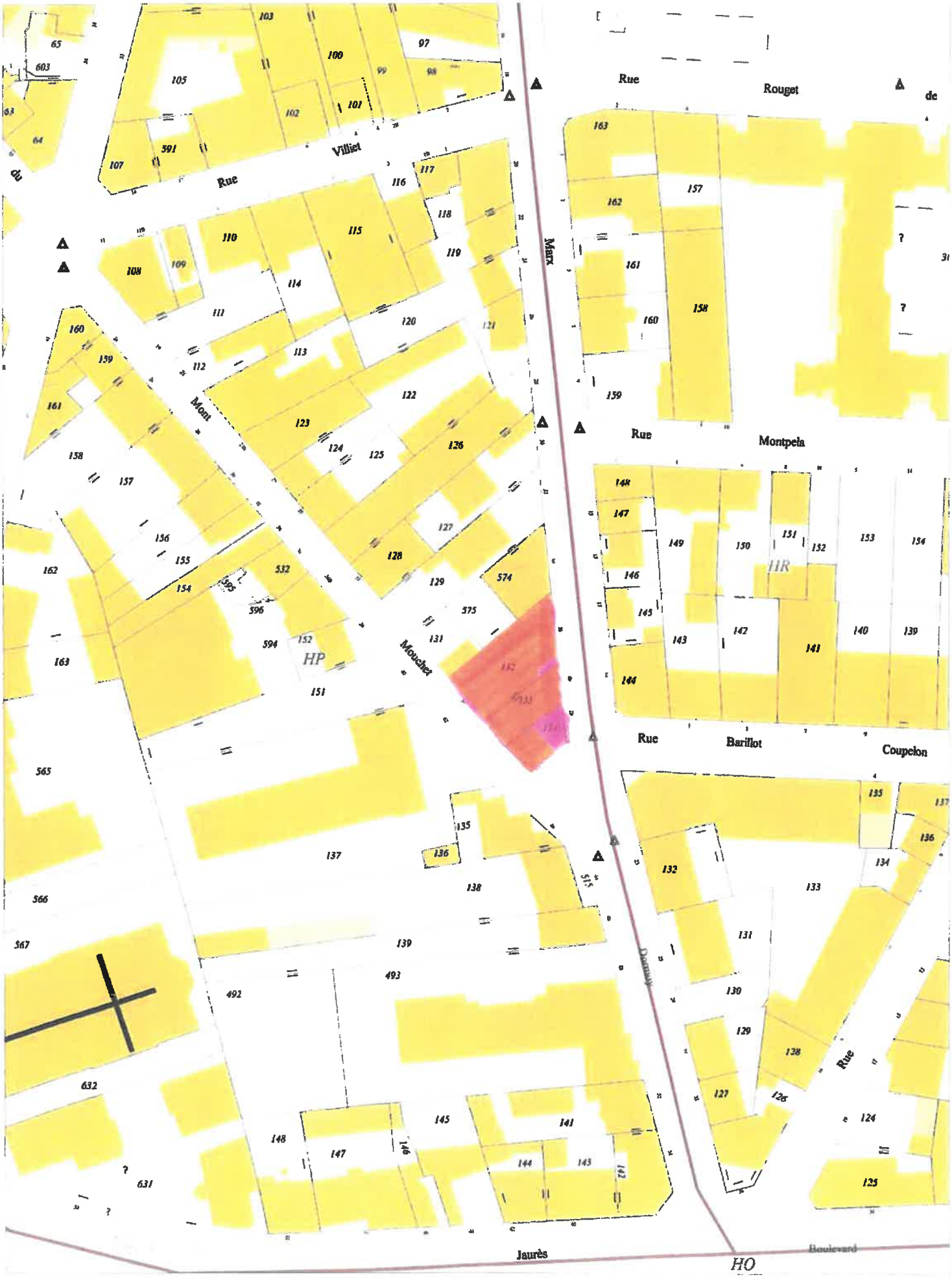
La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 7 JAN. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Grégory BERNARD



HP 132, 133 et 134

ILOT MARX DORMOY/MONT MOUCHET

Echelle : 1:1 000

5 - 11 - 2018

Plan issu des données de la Ville de Clermont Ferrand
Reproduction interdite des données cadastrales